

COMMUNE DE BUSSY LE REPOS

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 18 novembre 2016

Convocation du 08/11/2016

Afférents au Conseil Municipal : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

En exercice : 11

L'an deux mil seize, le dix huit novembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine SABARD, Maire de la commune.

Étaient présents :

Mme SABARD Sandrine, Mme MAZATEAU Séverine, M.THUOT Thierry, M. RONOT Thierry, M. DAVID de SAUZZEA Sébastien, M.CAZIN Christian, M. VILLE-RENON Frédéric, Mme D' ARJUZON Marie Thérèse, M.FRANÇOIS Jean-Pierre.

Absents excusés représentés : Mme GHAZARYAN Anne-Sophie représentée par M. FRANÇOIS Jean-Pierre, Mme CRUAU Charlotte représentée par Mme SABARD Sandrine.

Secrétaire de séance : M.CAZIN Christian est élu secrétaire de séance et accepte le poste.

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté.

2016/11/18/01

Remboursement d'avance de frais :

Mme le Maire informe l'assemblée que Mme Mazateau Séverine a effectué des achats pour Halloween, manifestation qui a connu un vif succès et qui sera renouvelée l'année prochaine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le remboursement des frais engagés pour Halloween par Mme Mazateau Séverine pour un montant de 18,96€.

2016/11/18/02

Délibération modificative budgétaire N° 2 budget commune

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2016 approuvant le budget commune primitif de l'exercice en cours,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-dessous pour faire face, dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DEMANDE à Monsieur le Préfet les modifications d'écritures budgétaires en transfert de crédits et dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Cpte 6218 (012)	+ 300,00	Cpte 6419 (013)	+ 4300,00
Cpte 6338 (012)	+ 100,00		
Cpte 6451 (012)	+ 3200,00		
Cpte 6454 (012)	+ 200,00		
Cpte 6478 (012)	+ 500,00		
Cpte 022 (022)	- 2000,00		
Cpte 6541 (0 65)	+ 2000,00		
Total	4 300,00		4 300,00

2016/11/18/03

Délibération modificative budgétaire N° 1 budget eau assainissement :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2016 approuvant le budget eau assainissement primitif de l'exercice en cours,
 CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-dessous pour faire face, dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
 DEMANDE à Monsieur le Préfet les modifications d'écritures budgétaires en transfert de crédits et dépenses comme suit :

Section Investissement

DEPENSES		RECETTES	
Cpte 2156 (021)	+ 200,00	Cpte 021 (021)	+ 100,00
		Cpte 28158 (040)	+ 100,00
Total	200,00		200,00

Section Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Cpte 023 (023)	+ 100,00	Cpte 7011(70)	+ 200,00
Cpte 6811 (042)	+ 100,00		
	200,00		200,00

2016/11/18/04

Demande d'admission en non valeur de titres de recettes de l'année 2015 /2016

Sur proposition de Mme le Trésorier par courrier explicatif du 10 novembre 2016,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes de l'année 2015/2016 suivants:

N° titre	Objet	Montant
T-1 / 2015	Loyer janvier	50,66
T-2/ 2015	Loyer février	216,32
T-3/ 2015	Loyer mars	216,32
T-14/ 2015	Loyer avril	216,32
T-17/ 2015	Loyer mai	217,17
T-70/ 2015	Loyer novembre	216,89
T-80/ 2015	Loyer décembre	216,89
T-1 / 2016	Loyer janvier	570,85
T-2/ 2016	Loyer février	570,85
T-24 /2016	Loyer mars	570,85
T-25/2016	Loyer avril	570,85
T-34/2016	Loyer mai	571,17

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à :

Pour l'année 2015 : 1350,57 €

Pour l'année 2016 : 2 554,57€

Soit un total de 3 905,14€

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours, compte 6541

2016/11/18/05

Tarif eau potable 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer la part communale du prix de l'eau à 0,55 € HT/m³ la part communale de l'abonnement annuel reste inchangée à 17€ HT à compter du 1^{er} janvier 2017.

2016/11/18/06

Demandes de subventions

Après lecture faite par Mme le Maire des demandes de subventions faites par

La PEP 89

France Alzheimer

ComComTV

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

Rejette les différentes demandes faites.

2016/11/18/07

Loi Brottes

Mme le Maire a rencontré des représentants de la SAUR afin de faire le point sur les obligations nouvelles instaurées par la loi Brottes, qui visent à interdire la suspension de fourniture d'énergie en cas d'impayé.

La SAUR propose plusieurs possibilités pour pallier à une augmentation des impayés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

Souhaite attendre les effets de la loi, l'an prochain, avant de se prononcer

Questions diverses :

11 novembre

Mme le Maire remercie les bénévoles qui ont contribué à la réussite du repas du 11 novembre autour de nos aînés.

Contentieux avec la SAUR

La SAUR nous a facturé les bouteilles d'eau distribuées ainsi que la main d'œuvre, pendant les inondations du printemps. Mme le Maire a refusé le règlement de la facture car elle n'a pas engagé la commune pour cette prestation.

Après une négociation, la commune accepte de prendre en charge le coût des bouteilles d'eau et refuse les frais de livraison importants demandés qui resteront à la charge de la SAUR.

Annulation du versement d'une subvention :

Dans le cadre des contrôles assainissements réalisés en 2013, une subvention avait été sollicitée auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie.

Mme le Maire informe le Conseil que cette subvention d'un montant de 10 000 € est refusée car l'accord pour commencer les contrôles, fut donné, par l'ancien Maire Mr GASC, avant de recevoir l'accord formel, de l'agence de l'eau.

Comme expliqué par Mme le Maire, à plusieurs reprises, cela entraîne l'annulation de la subvention.

Demande du groupe Mansuy Assurances

Le groupe Mansuy Assurances propose des contrats de mutuelle collective aux personnes ne pouvant plus en bénéficier actuellement : retraités, personnes sans emploi, indépendants, étudiants, etc.

Mme le Maire présente le document qui pourrait être distribué. Les termes repris dans ce document, à savoir « ma commune assure », peuvent porter à confusion. L'ensemble du Conseil ne désire pas que la commune soit impliquée dans cette démarche qui doit être personnelle.

Demande d'un groupe de théâtre de Courtenay

Une habitante de Bussy, nous propose d'organiser gratuitement une représentation théâtrale un dimanche après-midi. La salle des fêtes sera mise à disposition gracieusement pour cette représentation.

Entretien des haies qui bordent le domaine public

Un habitant du hameau Château a fait part de sa difficulté à se faire livrer car le chemin est abîmé. Notre employé communal s'est rendu sur le site mardi matin. Il s'avère que le chemin est en bon état. Par contre, les haies ne sont pas entretenues et appartiennent à des riverains de Villeneuve sur Yonne. Nous avons donc prévenu la police municipale et nous préparons un courrier à Mr le Maire de Villeneuve sur Yonne afin qu'il fasse valoir son devoir de police en demandant la taille des haies.

Local de stockage des associations et chaufferie

La porte et les fenêtres ont été changées. Les travaux sont presque terminés, nous attendons l'électricien. Le matériel des associations pourra y être entreposé.

Syndicat du Legs Thénard

Mme d'Arjuzon nous informe que suite au renouvellement du Bureau du syndicat, Monsieur Moussu, délégué de Chaumot a été élu Président, Messieurs Varraniac et Pathier respectivement délégués de Chaumot et de Villeneuve sur Yonne, Vice-présidents.

Syndicat de la fourrière

Un nouveau président a été élu. M Cazin explique que les réunions sont régulièrement reportées, le quorum n'étant pas atteint, ce qui pénalise ceux qui se présentent malgré la distance parfois éloignée de leur domicile et du lieu de réunion. Ce syndicat a des problèmes récurrents de personnel.

Salle des fêtes

Le nouveau fourneau a été installé.

Après trois utilisations de la salle, il présente déjà des traces de salissures. Nous allons devoir être plus vigilants sur le nettoyage de la salle. En plus du chèque de caution, nous envisageons de facturer le nettoyage après contrôle de l'état à la remise des clés.

Nous espérons ainsi que les utilisateurs rendront la salle et le matériel propres.

M Cazin nous informe que les panneaux du comité des fêtes installés pour la soirée Beaujolais ont été vandalisés et arrachés à hauteur de La Maison Vierge.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.

Pour extrait conforme
Pour Affichage
Le Maire